

041209 Protection des haies et bosquets

Je comprends que les haies puissent être considérées parfois comme des obstacles à l'exploitation agricole. Cela peut arriver qu'une haie mal placée gêne le déplacement de grosses machines.

Cependant, je pense qu'il faut voir les choses d'une manière globale. En réalité, les haies apportent bien plus d'avantages que d'inconvénients à l'agriculture. Il serait donc dommageable de diminuer la protection des haies, même pour favoriser l'agriculture.

En particulier, elles ont un effet coupe-vent et de protection des cultures. Elles sont un élément important de la lutte contre l'érosion des sols. Elles servent de barrière à l'écoulement des eaux dans les sols en pente et évitent que la terre ne soit emportée.

Les haies et les bosquets sont aussi des éléments marquants du paysage et méritent d'être conservées à ce titre. Elles ont un grand intérêt écologique, de réservoir de la flore et de la faune, en particulier pour les petits mammifères et les oiseaux. Ce sont des réservoirs génétiques importants.

En outre les agriculteurs obtiennent des compensations économiques pour le maintien des haies.

La tendance actuelle est plutôt inverse. De nombreux projets ont démarré en Suisse, pour replanter des haies ou les organiser en réseaux écologiques, en collaboration avec les agriculteurs.

Les haies ne sont pas des obstacles incontournables. En outre, à l'heure actuelle déjà, si une haie est particulièrement mal placée et gêne vraiment l'exploitation, elle peut être déplacée et compensée.

Il n'y a donc aucune raison de modifier cet article de loi.